

## ATMO FRANCE : FÉDÉRER AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE L'AIR

En France, la surveillance de l'air est obligatoire et réglementée. Depuis la Loi sur l'air du 30 décembre 1996 – dite Loi Laure –, le Code de l'environnement confie la mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air aux associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA). Ces associations ont été fondées dans les années 1970 et sont donc désormais agréées par l'État.

Le réseau national des AASQA se compose aujourd'hui de 18 AASQA (une par région administrative de métropole et d'outre-mer), ainsi que d'une association équivalente en Nouvelle-Calédonie. Elles emploient au total plus de 550 salariés.

Ces AASQA ont des spécificités qui sont aussi des atouts. Tout d'abord, ce sont des organismes de type associatif dont la gouvernance est quadripartite (État, collectivités, entreprises, associations et personnalités qualifiées en santé environnement). Leur financement diversifié est l'un des garants de leur indépendance. Leur ancrage territorial au plus près des acteurs locaux, dont les collectivités territoriales, fait des AASQA des lieux uniques pour des diagnostics partagés et des actions concertées sur la qualité de l'air à l'échelle d'une région. Les informations qu'elles produisent sont des données de référence, fiables et homogènes sur l'ensemble du territoire national. Leur approche enfin est transversale sur les enjeux croisés air/climat/énergie et couvre la qualité de l'air extérieur et intérieur.

Les AASQA ont pour principales missions de surveiller et prévoir la qualité de l'air par des mesures, des modélisations (cartographies et scénarisations) et des inventaires (cadastres d'émissions air et énergie). Leur champ d'intervention couvre un large panel de polluants réglementés (particules, oxydes d'azote et de soufre, ozone, etc.) étendu aux gaz à effet de serre, à l'air intérieur, aux pesticides dans l'air, aux pollens, aux odeurs, etc. Elles informent et sensibilisent la population et les acteurs locaux au quotidien et en cas d'épisode de pollution, et accompagnent les décideurs par l'évaluation des actions de lutte contre la pollution de l'air et de réduction de l'exposition de la population à la pollution de l'air. Elles participent en outre à l'amélioration des connaissances et aux expérimentations innovantes sur les territoires.

Pour fédérer ces AASQA, partager leur expertise et mettre leurs moyens en commun, ATMO France a été créé en mai 2000.

Au fil des années, ses missions et son organisation se sont précisées, sous l'impulsion conjointe de son bureau national, instance exécutive, et de son Assemblée générale composée des AASQA adhérentes et de membres associés regroupés au sein de trois collèges :

- les associations de collectivités : l'Association des régions de France (ARF), France Urbaine et les ÉcoMaires ;
- les associations de protection de l'environnement et de la santé : la Société française de santé et environnement (SFSE), France Nature Environnement (FNE) et Les Amis de la Terre ;
- et les syndicats professionnels et d'industriels : l'Union française des industries pétrolières (UFIP) et l'Union nationale des industries de carrières et des matériaux de construction (UNICEM).

À travers ses actions, la fédération ATMO France poursuit un objectif d'intérêt général, celui de contribuer, aux côtés des autres acteurs nationaux, à doter la France d'un dispositif qui assure tant la surveillance de la qualité de l'air que l'évaluation des actions et des politiques publiques visant à l'améliorer.

Pour cela, il s'agit tout d'abord d'animer le réseau des AASQA : organiser les échanges, la mutualisation, le consensus et la solidarité. Ce travail collaboratif passe par l'existence, en interne, de groupes de travail inter-AASQA sur différents sujets pour lesquels un positionnement commun est à privilégier au service de l'intérêt général. Le groupe « DIDON » travaille ainsi, par exemple, à la mise à disposition standardisée des données sur la qualité de l'air, qui, du fait de la directive INSPIRE et de la Loi Lemaire de 2015 sur le numérique, constitue une obligation pour les AASQA mais aussi un vrai enjeu pour que chacun puisse se saisir de ces données.

Ensemble, les AASQA ont donc travaillé à mutualiser leur réflexion et leur action (comparaison des différentes solutions techniques, choix du logiciel, de la licence, rédaction du géostandard, etc.). Le rôle de la fédération a été de soutenir les animateurs de cette réflexion, de les accompagner dans leurs contacts avec les différents partenaires nationaux du projet, de travailler à faire émerger un consensus au sein d'ATMO France pour faire de ce dossier un objectif prioritaire du réseau. Avec le groupe DIDON, la fédération se mobilisera encore plusieurs mois pour faire en sorte que chacun soit prêt en vue de la Journée nationale de la qualité de l'air du 19 septembre 2018, rendez-vous fixé pour l'ouverture officielle du portail national et des portails régionaux par lesquels pourront être moissonnées ces données.

Le travail en commun au sein du réseau ATMO France s'appuie particulièrement sur le secrétariat général, organe opérationnel de la fédération, composé de quatre salariées. Il s'organise également autour de présidents et de directeurs référents thématiques qui sont chefs de files sur ces sujets, qui coordonnent avec le secrétariat général les travaux afférents et représentent la fédération dans les réunions de travail ou autres événements extérieurs. Expertise énergie/climat, lien avec la santé, agriculture, mobilité, numérique, questions européennes et appels à projets, communication et sensibilisation jeune public, etc. : chaque sujet sur lequel la fédération est amenée à travailler se construit en lien avec son groupe d'experts internes.

Il est également attendu de la fédération ATMO France qu'elle identifie les grands enjeux de la qualité de l'air et prenne part aux débats. Fin 2017, un cahier d'acteur a par exemple été rédigé dans le cadre des assises de la mobilité organisées au dernier trimestre 2017 par le ministère chargé des Transports. La réflexion s'est organisée autour des référents mobilité notamment en faisant remonter des exemples locaux concrets visant à illustrer les propos défendus dans la contribution déposée en décembre dernier par la fédération.

Au mois de février, la fédération a également été auditionnée par l'Assemblée nationale dans le cadre d'une commission d'information sur les phytosanitaires, en mars par l'Office parlementaire de l'évaluation des choix scientifiques et techniques (OPECST) sur le glyphosate, et en juillet par le Groupe santé environnementale de l'Assemblée nationale, coprésidé par Delphine Batho et Jean-Luc Fugit, qui est par ailleurs le nouveau président du Conseil national de l'air. ATMO France se mobilise également, dans le cadre de la préparation du 4<sup>e</sup> Plan national santé environnement (PNSE4), pour porter des propositions favorables à l'amélioration de la surveillance de la qualité de l'air, et plus précisément en ce qui concerne les particules ultra-fines (PUF), les pesticides ou encore les pollens.

La fédération ATMO France contribue ensuite au porter à connaissance en conduisant des actions de sensibilisation auprès des différents acteurs nationaux. Par exemple, ATMO France se mobilise beaucoup pour renforcer la transversalité des politiques air-santé-climat-énergie. Les enjeux sanitaires liés à la qualité de l'air sont en effet peu dissociables des enjeux énergétiques et climatiques, mais aussi des politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de mobilité, etc. La problématique de la qualité de l'air nécessite en cela une mobilisation de tous les ministères concernés et, au niveau territorial, des actions intégrées. Une approche transversale est donc à renforcer pour que les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de déplacements, etc., tiennent compte de façon conjointe des enjeux liés à l'air, au climat et à l'énergie.

ATMO France souligne également régulièrement que la plupart des activités émettrices de pollution sont associées à une consommation d'énergie. L'amélioration de la qualité de l'air et l'adaptation au changement climatique par la transition énergétique sont ainsi étroitement liées. Mises en synergie, les actions qui visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre (déplacements motorisés, secteurs résidentiel, tertiaire, industriel et agricole) ont généralement un effet positif sur les émissions de polluants atmosphériques locaux. Il convient ainsi de privilégier les actions ayant des co-bénéfices sur la santé et le climat. Cependant dans certains cas, les actions menées en faveur du climat peuvent dégrader la qualité de l'air extérieur et intérieur si elles ne font pas l'objet de dispositions particulières. C'est le cas par exemple de la densification des villes qui peut générer des zones soumises à des niveaux importants de pollution ou encore de la combustion du bois qui peut s'accompagner de rejets de polluants dans l'air. Ces interactions contradictoires mettent en exergue la nécessité d'aborder les enjeux croisés de l'énergie, du climat, de l'air et de la santé dans une démarche intégrée et cohérente de manière à ce que les politiques mises en œuvre valorisent les synergies et maîtrisent les effets contre-productifs. Il est donc important de veiller à ce que les critères et les outils permettant d'analyser cette gestion des enjeux de lutte contre le dérèglement climatique soient renforcés, afin de privilégier les plus adaptés à l'objectif complémentaire d'amélioration de la qualité de l'air.

Enfin, l'équipe salariée du secrétariat général est en charge de la veille et du portage proactif de propositions pour rendre le système de surveillance de la qualité de l'air plus performant et mieux identifié. Au niveau européen, ATMO France participe par exemple aux travaux préparatoires à la révision de la directive sur l'air ambiant, en mettant son expertise au service de l'amélioration de sa réglementation et de son adaptation à l'évolution des connaissances.

Au niveau national, ATMO France participe au Comité de pilotage de la surveillance de la qualité de l'air, instance de concertation et de décision qui rassemble des représentants du ministère de la Transition Écologique et Solidaire, du Laboratoire Central de surveillance de la qualité de l'air (LCSQA) et des AASQA.

Améliorer le système français de surveillance de la qualité de l'air, dont l'organisation est unique et saluée en Europe, c'est aussi assurer sa pérennité financière. Aussi, la fédération ATMO France veille-t-elle à conforter ses sources de financement,

dans un contexte difficile. Depuis quelques années, la situation financière des AASQA s'est détériorée. Si ces associations font l'objet d'un financement tripartite, elles sont aujourd'hui inquiètes de le voir remis en question. En effet, les crédits alloués par l'État stagnent, tandis que les subventions des collectivités dépendent de leur volonté, et que dans un contexte budgétaire très contraint certaines font le choix de se désengager. Les industriels ont quant à eux la possibilité de faire des dons à leurs AASQA locales, qui sont libératoires de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). Du fait des progrès techniques engagés dans les secteurs économiques concernés, cette ressource a cependant vocation à diminuer. Il est également à noter que cette ressource varie énormément d'un territoire à l'autre et que certaines AASQA implantées dans des régions peu industrialisées n'y ont quasiment pas accès. Une mission interministérielle est en cours à ce sujet, dans le cadre de laquelle ATMO France, ATMO Hauts-de-France et ATMOSud ont été auditionnés cet été. Elle devrait rendre ses conclusions à l'automne 2018.

Les pouvoirs publics et les citoyens sont demandeurs d'informations de plus en plus fines et personnalisées sur la qualité de l'air, et de nouveaux enjeux émergents constituent des « nouvelles frontières » pour lesquelles les AASQA ont vocation à poursuivre l'amélioration des connaissances comme elles le font depuis plus de 20 ans : pollens, qualité de l'air intérieur, pesticides dans l'air, odeurs, gaz à effet de serre, nanotechnologies, etc.

ATMO France continuera de se mobiliser à leurs côtés en ce sens.

*Marine Tondelier*  
*Déléguée générale d'ATMO France*  
*Fédération des associations agréées de surveillance de la qualité de l'air*  
*<marine.tondelier@atmo-france.org>*